



Un juge peut-il fixé un prix de vente en cas de desaccord ?

Par **gaetanmkr**, le **02/10/2010 à 14:34**

Bonjour,
J'ai une maison avec mon ex et nous souhaitons la vendre 135000€ (ce que nous devons à la banque. elle a été estimée entre 110000 et 130000€).
Nous avons eu une offre à 100000€.
Mon ex souhaite la vendre à ce prix là mais moi je refuse (je ne peux pas combler la différence de ce que nous devons à la banque).
Elle me menace se saisir un juge pour, je cite "casser l'indivisibilité du bien et que le juge fixe un prix de vente".
Est-ce possible ?
Si oui sur quoi se base-t-il pour fixer le prix de vente ?
Merci pour vos reponse.

Par **fabienne034**, le **02/10/2010 à 15:33**

bonjour,
noui mais elle paie le solde,
il vaudrait mieux qu'elle fasse monter l'offre;
pour tout savoir sur le compromis de vente:
<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>